

CONTRIBUTIONS

La contribution annuelle s'élève à **2 150 euros**.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat.

Dans cette contribution des familles, sont également incluses les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique.

ADHESION A L'APEL BURY-ROSAIRE

L'association des parents d'élèves a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. La cotisation, dont une partie est reversée à l'UNAPEL, inclut l'abonnement à la revue "Famille & Education".

La cotisation s'élève à **28 € par famille**.

AUTRES FRAIS

- Les livres et photocopiés sont à la charge de l'étudiant.
- BDE (Bureau des Etudiants) : la cotisation annuelle est de **35 €**.

FRAIS FORFAITAIRES (assurance scolaire de 5 euros comprise)

Ils sont annuels et couvrent certaines dépenses incompressibles imputables à chaque étudiant.

Ils s'élèvent à **120 €**.

RESTAURATION

Les étudiants ont la possibilité de prendre leurs repas au restaurant scolaire, 1 avenue Georges Pompidou.

LA DEMI-PENSION

Deux formules de forfait annuel vous sont proposées :

- **Forfait 4 jours**, permettant de déjeuner tous les jours **sauf le mercredi**
Il s'élève à **765 €**.
- **Forfait 5 jours**, pour déjeuner **tous les jours**.
Il s'élève à **950 €**.

LE REPAS OCCASIONNEL

Le prix du repas occasionnel est de **8,30 €**.

Les repas occasionnels se règlent exclusivement par prélèvements mensuels, à partir du 5 du mois suivant le mois de consommation.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le relevé des frais annuels (contribution, demi-pension, BDE...) est transmis sur votre espace en ligne fin septembre.

Des relevés complémentaires sont transmis en cours d'année pour les autres frais (sorties, voyages...).

ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Inscription

L'acompte est de **400 €** (frais forfaitaires de 120 € inclus) par chèque à joindre au dossier et **encaissable dès réception**. Indiquer au dos du chèque le nom et le prénom de l'étudiant.

Réinscription

Ce sont les frais forfaitaires de **120 €** qui font office d'acompte.

MODES DE REGLEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilegié par l'établissement.

Prélèvement bancaire

Vous pouvez choisir entre :

- **8 prélèvements mensuels**, d'octobre à mai, le 10 de chaque mois
- **3 prélèvements trimestriels**, le 10 octobre, 10 janvier et 10 avril

Le solde de frais éventuel sera prélevé à partir du 10 juin.

Pour les réinscriptions, les mandats de prélèvements de l'année précédente sont reconduits automatiquement, sauf avis contraire.

A défaut, chèque à l'ordre de "Bury-Rosaire"

Le règlement **du montant total** s'effectue **à réception** des relevés de frais.

En cas de non-respect, des **frais de gestion** s'élevant à **30 €** vous seront facturés.